

Du conflit au concert oriental

Les terres promises

Sans pouvoir être immédiatement solutionnée, la question de Syrie continue à intéresser dans ses œuvres vives le grand public et à passionner les gens plus spécialement informés des affaires extérieures, parce qu'elle est la vraie base diplomatique de l'action en Orient, pour la Quadruple-Entente, comme Sionique est base militaire. Seule la Russie s'attache davantage à Constantinople.

Dans deux précédents articles (7 et 14 janvier), j'ai exposé les présomptions des Français qui désirent, sous une forme plus ou moins franche, l'annexion de la Syrie à notre domaine d'outre-mer, et les préventions de ceux qui redoutent pareille éventualité dans ses ultimes conséquences possibles. Thèse et Antithèse.

Et maintenant la parole est au Chœur; à l'opinion moyenne.

Des nationalités sans obligation ni sanction

Le Chœur a la sagesse des nations, ce bon sens sceptique à l'égard de toutes les théories — d'autant plus éclatantes qu'elles sont absolues — parce qu'il est amoureux de vie, donc, d'action. Il veut vivre de suite, de la vie contemporaine : complexe, confuse, pathétique par les risques, hérissée de dangers. Il n'est pas sans admirer les formules brillantes, mais de loin, comme les feux des phares... Il sent, en même temps, par là même, leur rôle splendide dans la civilisation — qui n'est pas qu'un fait, — qui est une science : la géométrie humaine.

Il lit : « L'annexion de la Cilicie à notre domaine colonial serait un crime de lèse-nationalité arménienne au même titre que celle de la Syrie un crime de lèse-nationalité syrienne ». Ces mots, excellents et indispensables avertissements pour des députés colonialistes et les casse-cou de l'impérialisme, lui paraissent, à lui, excessifs. Il se demande : est-ce que notre génie humanitaire, qui assimile les choses les plus diverses dans son amour spéculatif de l'égalité, n'abuse pas de ce mot de nationalité ?

Dans quelle mesure y a-t-il donc aujourd'hui, à proprement parler, des nationalités en Asie Mineure, pareilles à nos nationalités d'Europe ? Le mot de nationalité, qui évidemment reconnaît des droits à un titulaire, n'implique-t-il pas aussi pour lui des devoirs ?

Nous savons ceux que la Serbie, la Bohême, la Pologne ont rendus et rendent à l'Europe par leurs combats prodigieux et par leur morale militante de chaque jour : qu'en nous découvre bien quels exemples d'énergie et quels élans d'idéalisme altruiste ont rayonné de l'Arménie et de la Syrie vers l'Occident ! Se laisser massacrer est-ce le premier titre et le premier fondement d'une nationalité ? Si elles peuvent revendiquer une existence libre, n'en doivent-elles pas à la France, les possibilités et même l'idée, les doctrines, et dès lors imment la France pourrait-elle être riminelle » en assurant avec les ages les bénéfices d'une occupation économe, qui seule peut permettre de très intéressantes élites de ces peuples de se former à les gouverner ?

Spécifions bien ces points de la morale internationale que doit être notre politique française de politique mondiale. Il n'y a point ici pour moi qu'à disserter, respectueusement et en élève reconnaissant les leçons lumineuses de l'histoire de l'Œuvre qui est vraiment un des maîtres de l'intelligence et de la politique françaises. Il importe de répondre aux acclamations, réquisitions, voire réquisitoires des divers Comités syriens et analogues qui s'agitent à Paris depuis août 1914 — et pour lesquels nous devons entretenir d'ailleurs une attentive considération.

Age d'or ou âge de marbre ?

En politique, voire en droit international, il ne saurait y avoir, là, de crime. Simplement faute. Et ici nous appaisons la force et l'utilité de la campagne entreprise dans l'Œuvre. Nous ne pouvons aisément faire de la Syrie une colonie, pareille aux autres, pour de sérieuses raisons. D'abord nous serions obligés par nos lois, sinon d'en chasser, d'y vexer les Congrégations qui nous y ont créé le plus de droits et ont été les plus utiles à ces pays.

Puis — fait capital — nous avons déjà beaucoup de colonies : ne nous dispensons pas davantage. Pour assimiler une contrée nouvelle, il faut en avoir la force, et, comme dirait l'autre, les sucres digestifs abondants. Or nous n'avons guère de colonies. Il est vrai que certains pays peuvent, et même doivent être colonisés sans beaucoup de soins : exemples, le Maroc, les Indes. Mais alors il faut une administration vigoureuse et expéditive : la nôtre n'est pas encore au point pour pouvoir ajouter à sa tâche déjà immense une nouvelle épreuve. Commençons par perfectionner celles de nos colonies déjà existantes qui, nombreuses et récentes, ont besoin de tout notre soleil pour accomplir leur maturité.

En outre, nous avons peut-être encore de l'or à placer au Levant plutôt qu'au Brésil, nous n'avons pas de commerçants à y envoyer. Je suis avec le plus piquant intérêt les travaux des Chambres de Commerce; hélas! hélas! Chambre de Commerce de Lyon, Chambre de Marseille; gérontocratie! Vieux corps respectables à favoriser blancs comme sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République le personnel préfectoral. Je me garderai d'en médire; je renvoie ceux qui veulent les connaître à ce que Victor Bérard a dit de leurs similaires anglais dans ce livre révéla-

teur : *L'Angleterre et l'Impérialisme* (Colin, éd.) qu'il faut mettre à la base de nos études et de nos aspirations en matière de colonisation.

Notre Parlement aussi, cette Chambre de Commerce politique, malgré les louables progrès réalisés pendant la guerre dans le sens de la responsabilité et des études minimum qu'elle implique, n'est pas encore au point : gérontocratie tempérée par quelques tempéraments, mais encore gérontocratie !

Noblesse oblige la République aussi

Mais de là à renoncer au colonialisme il y a loin !

L'Espagne a pu être ruinée par ses colonies, mais la France n'est pas une Espagne ! (J'entends ici : l'Espagne des derniers siècles, non celle d'aujourd'hui). Ne nous assimilons pas à elle. C'est ce que faisait, involontairement... ou non, l'anticlérical Clemenceau en 1881. Nos colonies en 1914-1916 nous ont fourni nos meilleurs généraux, un important complément de troupes, des ressources de tous ordres, un prestige et une base politiques de grande nation. Dans leur conquête et dans leur développement notre gouvernement avait pris cette envergure d'initiative, cette pratique des questions mondiales, cette largeur d'action, cette activité complexe, cette ambition qui contribuent à notre autorité dans le monde et manifestent notre puissance de renaissance : la jeunesse de la race sous la vieillesse du régime.

La France d'après la guerre ne pourra se borner, en matière de colonies, à mettre de l'ordre dans ses comptes : à des épurations et des liquidations. Au traité de paix le plus possible de territoire européens et le moins possible de territoires coloniaux ! Mais disons : possible, Messieurs les Radicaux, et croyez bien, mon cher Albert Milhaud, Grand Maître intellectuel du Radicalisme, que les colonies ne sont pas simple et impure « monnaie d'échange » ! Non seulement elles ont fait les Gallieni, les Joffre, les Lyautey, les Roques, les Marchand, les Mangin, tant d'autres généraux et des amiraux d'offensive comme Lacaze, né à la Réunion ; mais elles ont donné à la France après 1870 ses plus altières et ses plus humaines gloires littéraires : les Leconte de Lisle, les Loti, les Heredia, les Diérix, les Claudel.

Il y a en Europe une belle Suisse et une grande France !

Sanctions bilatérales

Elle a pris contact avec les Syriens : nous ne pouvons y renoncer à tous nos droits et encore moins à tous nos devoirs !

Posons, au préalable, qu'il serait artificiel de concevoir un traitement unique pour les si divers territoires d'Asie Mineure que l'Entente a reconnus être de notre sphère. Et d'autre part que tous « arrangements » proposés par la presse sont toujours fatalement un peu trop théoriques.

Cilicie. — L'historien et géographe de l'Œuvre a raison : comment séparer brutalement la Cilicie ou Petite Arménie de la Grande Arménie ! Il convient de « causer » avec les Russes. En échange des avantages militaires et économiques de première valeur que nous leur ménagerions en Cilicie, nous obtiendrions non seulement des travaux publics en Arménie — ce ne saurait être notre compensation car là les Russes ne peuvent se passer de nous et c'est nous qui leur serons utiles — mais les écoles avec des garanties pour notre langue et nos diplômes, le protectorat catholique, et une police internationale où c'est par nous qu'entreraient nos amis belges, suisses, etc.

Protectorat catholique. Car nous ne pouvons abandonner notre Protectorat Catholique, quelques difficultés qu'il nous réserve, et par suite abandonner les Arméniens. Ces abandons entraînent à des guerres, ô Radicaux, pères innocents mais pères du Pacifisme ! Et, serait-ce à nous de vous l'apprendre, surintendants de la monnaie de change : si on peut troquer des pays habités par des noirs incultes sous les cocotiers dorés, on ne peut aussi facilement le faire de clientèles morales et politiques, de influences sur les nationalités en formation. L'Univers n'est que religion, ou si vous préférez Genève : nous avons de la responsabilité envers ceux qui croient en nous : le tout est de bien mesurer leur foi.

Contrairement à ce que pensent d'aucuns sectaires, nulle de l'Europe de demain n'est mieux placée que la République laïque pour assumer le Protectorat Catholique en Orient, pour défendre avec désintéressement et impartialité le catholicisme spirituel contre les intolérances étalées des orthodoxes.

Palestine. — De même à Jérusalem. La France seule a assez la pratique des difficultés de la politique intérieure pour assurer la police en Judée, et M. Malvy lui-même y réussirait mieux que M. Pobiedonotzeff. Il importe seulement de ne pas oublier que la Judée est le pays du monde où il y a le moins de juifs, et encore les 100.000 juifs qui y font figure sont-ils pour la plupart d'importation. Donc contrôle de l'Entente sous la présidence de la France. Même régime pour les écoles et hôpitaux. L'Alliance israélite a mérité de la France d'y être investie comme un de ses plus fidèles servants, sans préjudice pour la liberté et le rayonnement des œuvres des autres monothéismes.

Syrie arabe. — Elle semble être le meilleur sujet de conversations cor-

diales avec l'Angleterre : compensations en Arabie et en Afrique.

Liban. — Il mérite une autonomie politique aussi complète que lui permet sa pauvreté. Elle est plus que compatible avec nos titres à y réclamer le monopole pour notre culture et notre langue. Celles-ci sont précieuses non seulement aux Syriens qui y restent mais à l'innombrable et très active émigration qui jusqu'en Argentine doit devenir un des intermédiaires de notre commerce et de notre idiome. Travaux publics, Finances, Douanes, ressortiront fatalement de la France qui détient déjà l'industrie, et, de là, régit l'agriculture.

Sur la mer aussi est notre avenir

Cette autonomie syrienne et ce protectorat économique et spirituel de la France peuvent s'accommoder, en façade, d'un contrôle des quatre puissances. Il est appelé à jouer, avec des modalités diverses, dans l'Asie Mineure, le rôle qu'y jouait hier l'Empire Ottoman. C'est au Liban qu'il doit être réduit au minimum, que la France doit garder le plus possible de suprématie, pour les motifs déjà énoncés et pour de nouveaux d'ordre plus général.

Nous ne pouvons en effet négliger, — sans aller jusqu'à y créer un Port-Arthur puisque nous ne visons pas à la domination de la Mongolie syrienne, — d'y avoir des points d'appui pour notre flotte militaire et commerciale. Le traité de paix ne saurait manquer d'accroître, modérément, notre expansion dans la Méditerranée Orientale. Au-dessus des raisons d'ordres divers plane cette plus grande raison : la France est une puissance méditerranéenne. Sincèrement, sagement, nous ne prétendons plus recouvrer dans cette mer intérieure la thalassocratie dont nous y jouîmes deux siècles, mais nous devons y rester une grande Puissance.

Marius Leblond.